



Distr.  
GENERALE  
S/7651  
29 décembre 1966  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 28 DECEMBRE 1966 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 5605 du 6 décembre 1966, j'ai l'honneur de vous faire tenir pour l'information des membres du Conseil de sécurité ce qui suit :

- Le 30 octobre 1966 vers 18 heures, des éléments armés venant du territoire thaïlandais, estimés à une trentaine d'hommes, se sont infiltrés en territoire khmer pour attaquer le village de Bos situé à environ 9 000 mètres de la frontière et à une vingtaine de kilomètres au nord-est du centre de Samrong, province de Oddor-Meanchey.

Les éléments khmers des forces nationales de défense du village ont riposté pendant une demi-heure de toutes leurs armes, obligeant les intrus thaïlandais à se retirer vers leur territoire.

Le côté khmer a à déplorer une pailote et les biens du propriétaire endommagés ainsi qu'un buffle gravement blessé.

- Le 2 novembre 1966 vers 22 heures, le poste khmer de Thnal situé à environ 9 kilomètres en deçà de la frontière et à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest du centre de Samrong (Oddor-Meanchey) a été attaqué au mortier et aux armes automatiques par des éléments armés venant du territoire thaïlandais.

Les intrus thaïlandais ne se sont retirés vers leur territoire qu'après une riposte énergique des éléments khmers du poste.

Le côté khmer a à déplorer deux boeufs tués par des éclats d'obus de mortier.

- Le 5 novembre 1966 vers 19 h 15, une charrette à boeufs conduite par des habitants du village du Thnal, Khum de Kok Khpos, Srok de Samrong, province de Oddor-Meanchey, a sauté sur une mine piégée par des éléments armés venant du territoire thaïlandais en un lieu situé à environ 11 kilomètres de la frontière et à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest du centre de Samrong.

Trois villageois furent blessés par l'explosion dont un grièvement. Deux boeufs furent également blessés et la charrette gravement endommagée et mise hors d'usage.

- Le même jour, des éléments armés venant du territoire thaïlandais se sont infiltrés en territoire khmer et ont attaqué vers 20 heures, à coups de fusil et de lance-grenade, le poste militaire khmer de Khvao, dans le Khum de Svay Chek, Srok de Thmar Puok, province de Battambang, poste situé à environ 11 kilomètres de la frontière et à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest du centre de Thmar Puok.

Les éléments khmers du poste ont riposté énergiquement, obligeant les intrus thaïlandais à se retirer vers leur territoire quelques instants après.

Il est à noter que le poste de Khvao a été déjà harcelé le 2 octobre 1966 par ces mêmes éléments armés venant de la Thaïlande.

- Le 9 novembre 1966 vers 18 h 30, le village de Bos précité, qui a fait l'objet d'une attaque le 30 octobre 1966 par des éléments armés venant du territoire thaïlandais, a été de nouveau harcelé pendant quelques minutes par les mêmes intrus.

Les agresseurs thaïlandais ne se sont retirés vers leur territoire qu'après une riposte énergique des défenseurs khmers du lieu.

- Le 23 novembre 1966 vers 10 h 40, une charrette à boeufs conduite par un habitant du village de Kou, Srok de Banteai Chhmar, province de Oddor-Meanchey, a sauté sur une mine piégée par des éléments armés venant du territoire thaïlandais en un lieu situé à 11 kilomètres environ de la frontière et à 500 mètres environ au nord du village précité.

L'explosion a tué deux villageois et en a blessé un autre. Un boeuf a été également tué sur le coup, un autre grièvement blessé et la charrette gravement endommagée.

- Le même jour vers 18 heures, des éléments armés venant du territoire thaïlandais ont tiré au mortier sur le poste khmer de la garde provinciale de Yeang Dangkum, dans le Srok de Thmar Puok, province de Battambang. Deux obus sont tombés à proximité du poste, blessant grièvement une jeune fille.

Les éléments khmers du poste en question ont riposté énergiquement, obligeant les agresseurs thaïlandais à se retirer, un moment après, vers la Thaïlande.

- Le 24 novembre 1966 vers 10 h 30, une charrette à buffles, conduite par un habitant du village de Kaun Kriel, dans le Srok de Samrong, province de Oddor-Meanchey, a sauté sur une mine piégée par des éléments armés venant du territoire thaïlandais en un lieu situé à environ 9 km de la frontière et à 200 m environ à l'est du village précité.

L'explosion a blessé deux villageois dont un grièvement. Deux buffles ont été tués sur le coup et la charrette gravement endommagée.

- Le 26 novembre 1966 vers 21 h 45, un groupe d'éléments armés venant de la Thaïlande a harcelé par un tir de mortier le poste khmer de Kala, situé à environ 1 000 m de la frontière et à une vingtaine de km au nord-ouest du centre de Thmar Puok, province de Battambang.

Après une riposte énergique des défenseurs khmers, les agresseurs thaïlandais se sont retirés vers leur territoire.

- Le 27 novembre 1966 vers 08 heures, une autre charrette à boeufs a sauté sur une autre mine également piégée par des éléments armés venant du territoire thaïlandais, dans le village de Taban, Srok de Samrong, province de Oddor-Meanchey, à une trentaine de kilomètres de la frontière et à 11 km environ au sud du centre de Samrong.

L'explosion a grièvement blessé un villageois nommé Danh Loth. Elle a également blessé trois boeufs, dont un grièvement, et gravement endommagé la charrette.

- Le 3 décembre 1966 vers 15 h 45, au cours d'un déplacement en charrette à buffles, un couple du village de Kaun Kriel, Srok de Samrong, province de Oddor-Meanchey, a sauté sur une mine piégée par des éléments thaïlandais à un endroit situé à environ 300 m à l'est du village et à 9 000 m environ de la frontière.

La femme, nommée Neang Siem Don, a été gravement blessée; deux buffles ont été tués sur le coup et la charrette endommagée.

Le Gouvernement royal du Cambodge a élevé une énergique et solennelle protestation contre ces actes d'agression et de provocation commis par des éléments armés venant du territoire thaïlandais et a exigé du Gouvernement royal de Thaïlande leur cessation immédiate.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) HUOT SAMBATH